

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
MRC DES LAURENTIDES

RÈGLEMENT NUMÉRO 715

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252 ET AMENDEMENTS POUR AUTORISER DES DÉPENSES ET PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

ATTENDU QUE la Municipalité applique le règlement numéro 252 et amendements pour autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Municipalité de Val-Morin;

ATTENDU QUE certains employés municipaux sont appelés à faire des achats dans le cadre de leurs fonctions et qu'ils ne sont pas inclus dans la liste des responsables d'activité budgétaire autorisés à faire des dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter ces employés dans la liste des responsables d'activité budgétaire autorisés à faire des dépenses et à leur autoriser un montant maximal par transaction;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 16 novembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 16 novembre 2021 et que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Daniel Desmarais, conseiller

Et résolu

QUE le présent règlement numéro 715 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

À l'article 3 du règlement 252, point a), dans le tableau identifiant les officiers ou responsables d'activité budgétaire, ajouter les lignes suivantes :

OFFICIER OU RESPONSABLE D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE	CHAMPS DE COMPÉTENCE	MONTANT AUTORISÉ PAR TRANSACTION
Responsable de la bibliothèque	Achat de matériel et de services	1 500 \$
Contremaître	Achat de matériel et de services	1 500 \$
Chef mécanicien	Achat de matériel et de services	500 \$

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU
14 décembre 2021

Donna Salvati, mairesse

Caroline Nielly, directrice générale
et greffière-trésorière

Avis de motion :	16 novembre 2021
Adoption du projet de règlement :	16 novembre 2021
Adoption du règlement :	14 décembre 2021
Avis public d'entrée en vigueur :	15 décembre 2021